



## SCP GRAPPIN ADDE-SOUBRA, avocats

espace Pitot, 60, place J. Mirouze, bât C, MONTPELLIER

☎ 04.67.66.03.32 - mail : [contact@as-avocats.net](mailto:contact@as-avocats.net)

# VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Un ensemble immobilier comprenant :

**UN APPARTEMENT d'une superficie de 49,83 m2  
avec accès privatif et exclusif à UNE TERRASSE-PUITS DE LUMIERE  
sis à CLERMONT L'HERAULT (Hérault), 2-4, rue Lamartine**

*Occupé.*

**MISE A PRIX : 13.000 €**

OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

*Visite : jeudi 6 juin 2019 à 9 heures*

---

**LE LUNDI 17 JUN 2019 à 14 h et suivantes au besoin**  
au Palais de Justice de MONTPELLIER, place Pierre Flotte, salle Auguste Comte

---

La présente vente est poursuivie à la requête de :

LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC, société coopérative à capital variable, dont le No SIREN est 492 826 417, dont le siège est avenue du Montpelliéret, MAURIN 34970 LATTES CEDEX, agissant par son représentant légal en exercice ès-qualités, domicilié en cette qualité au siège,

ayant constitué pour avocat Maître Pascal ADDE-SOUBRA, membre de la SCP GRAPPIN ADDE-SOUBRA, avocats près le Tribunal de Grande Instance de MONTPELLIER, y demeurant, espace Pitot, 60, place J. Mirouze, bât C, 34000 MONTPELLIER.

*S'ADRESSER POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS :*

- **SCP GRAPPIN ADDE-SOUBRA**, avocats au barreau de MONTPELLIER, ☎ 04.67.66.03.32 - mail : [contact@as-avocats.net](mailto:contact@as-avocats.net), site internet : <https://www.as-avocats.net>.

- au **Greffé du Juge de l'Exécution** près le Tribunal de Grande Instance de MONTPELLIER, place Pierre Flotte, 34000 MONTPELLIER, où le cahier des conditions de la vente (RG 18/00220) peut être consulté.

Sur les lieux pour visite le jeudi 6 juin 2019 à 9 heures.

*Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau du Tribunal de Grande Instance de MONTPELLIER et moyennant consignation du dixième de la mise à prix par chèque de banque et du montant approximatif des frais d'adjudication.*

### DESIGNATION DES BIENS

Commune de CLERMONT L'HERAULT (Hérault)

Un ensemble immobilier cadastré :

- section BC, No 118, 2, rue Lamartine pour une contenance de 1 a et 7 ca.

- section BC, No 117, 4, rue Lamartine pour une contenance de 27 ca.

Un ensemble immobilier cadastré section BC, No 118, 2, rue Lamartine, pour 1 a et 7 ca :

Le lot No deux (2) : au rez-de-chaussée, à gauche en regardant la portée d'entrée, avec ouverture directement sur la rue Lamartine, un local à usage de remise. Il s'y trouve le cumulus de l'appartement lot 8, avec les quarante-neuf/millièmes (49/1.000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Le lot No cinq (5) : un réduit dans l'entrée de l'immeuble à droite en entrant, porte bois avec serrure, avec le un/millième (1/1.000ème) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Le lot No huit (8) : au premier étage, à droite sur le palier, en montant l'escalier au-dessus du lot No 2, un appartement à usage d'habitation comprenant : cuisine / séjour, chambre avec fenêtre donnant sur le puits de lumière lot 3, salle d'eau et w.-c., avec les deux cent cinquante/millièmes (250/1.000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Un ensemble immobilier cadastré section BC, No 117, 4, rue Lamartine pour 27 ca :

Le lot No trois (3) : l'entier premier étage formant une seule pièce à usage de chambre avec porte-fenêtre dominant sur la rue avec petit balcon et porte-fenêtre d'accès à la terrasse.

Précision étant faite que les quotes-parts de la propriété du sol et des parties communes générales ne sont pas déterminées.

Cette pièce est attenante à l'immeuble sis 2, rue Lamartine et notamment au lot No huit (8), ci-dessus désigné et communiqué avec ledit appartement.

Et dispose d'un accès privatif et exclusif à une terrasse-puits de lumière.

Sol : carrelage avec sols souples collés. Murs : peintures et tapisseries. Plafonds : peinture. Menuiseries extérieures : PVC et bois.

Chauffage : absence de chauffage fixe. Eau chaude : cumulus électrique.

Absence de syndic de copropriété.